



- s'ils sont mieux informés, les Canadiens s'intéresseront peut-être davantage aux racines sociales et historiques de ces crises, et aux motifs qui amènent la communauté internationale à intervenir. L'information de la population devrait également comporter des consultations entre les ONG et les forces armées au sujet du processus de maintien de la paix, des questions touchant les réfugiés, etc., au cours de troubles au sein des populations civiles.

Groupe N° 3 : reconstruction

Les membres du troisième groupe ont discuté de la disponibilité de ressources et de compétences dans le cadre d'une action de reconstruction. On a également fait état de l'utilité de la formation des praticiens de la consolidation de la paix. Les participants ont réitéré les préoccupations formulées par les autres groupes au sujet de la nécessité d'une action coordonnée en ce qui concerne les initiatives de consolidation de la paix. On a attiré l'attention sur l'importance du processus du Forum national, car il constitue un mécanisme permettant d'obtenir un apport plus large et un moyen d'accroître la sensibilisation de la population aux questions de politique étrangère.

On a proposé qu'à l'occasion des séances ultérieures, outre les parties présentes, le monde des affaires soit également représenté.

Le groupe n° 3 a fait remarquer que l'action du Canada devrait se fonder sur ses plus grandes capacités. On devrait agir dans des secteurs où les praticiens disposent d'un avantage. On a émis l'opinion que des situations de crise dans l'hémisphère occidental, dans des États comme Haïti, pourraient revêtir un intérêt primordial pour la politique étrangère canadienne. Toutefois, on a également affirmé que les interventions du Canada ne devraient pas connaître de limites

d'ordre géographique; notre pays devrait participer au règlement de crises à l'étranger s'il a une contribution utile à faire.

Recommandations

1. L'approche canadienne de la consolidation de la paix devrait privilégier les mesures préventives et durables. Les actions de reconstruction devraient être conçues de manière à amoindrir la tendance à une rechute dans une situation de conflit.
2. L'action de consolidation de la paix devrait mettre à contribution et élargir le rôle des praticiens, organismes et réseaux qui s'emploient déjà à étudier le conflit et à participer à son règlement. Ces particuliers ou organisations peuvent provenir de divers horizons, comme les forces armées, la police civile, les pouvoirs publics, le monde des affaires, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et les médias.

Afin d'atteindre cet objectif, on pourrait constituer une organisation, une sorte de « centre d'échange », composé d'experts en consolidation de la paix. Ils pourraient surveiller périodiquement le contexte de la sécurité internationale, jouer un rôle de déclenchement d'une alerte rapide, repérer des situations de crise et proposer la mise en oeuvre de solutions de manière éclairée, coordonnée et rapide. Ce « groupe de la consolidation de la paix » pourrait examiner les réalités à toutes les étapes du conflit : renforcement de la confiance, intervention et reconstruction. Cette organisation ou « équipe d'action » pourrait faire rapport à un ministère qui disposerait du pouvoir et des fonds nécessaires pour autoriser une réaction du Canada à une crise à l'étranger.